

OBJET : Tarifs chalets marché de Noël 2022 -

LE MAIRE DE MONTEUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu la délibération n°2 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Considérant que la Commune organise des festivités de fin d'année du 9 au 11 décembre 2022 ;
Considérant que dans le cadre de ces festivités, il est organisé un marché de Noël et différentes animations ;
Considérant qu'il est nécessaire de fixer certains tarifs ;

FIXE comme suit le tarif de location des emplacements prévus pour les animations de fin d'année prévues du 9 au 11 décembre 2022 :

Objet	Tarif unique
Chalet en bois	150,00€
Emplacement hors chalet en bois	50,00€

PRECISE QUE :

- ⇒ Les recettes issues de l'application de ces tarifs seront encaissées au moyen de la régie de recettes pour l'encaissement de tous les droits et produits liés aux spectacles et manifestations organisés par la Ville.

Monteux, le 10 novembre 2022

Christian GROS



Maire de MONTEUX

Acte exécutoire

Envoyé le : 17.11.2022

Publié le : 17.11.2022.